

---

---

## DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de stabilisation  
le long des berges du fleuve Saint-Laurent  
sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes  
par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes**

**Dossier 3211-02-259**

Le 23 mai 2017

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-10-06	Réception de l'avis de projet
2009-02-19	Délivrance de la directive
2011-12-20	Réception de l'étude d'impact
2012-03-22	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2016-06-14	Mise à jour de l'étude d'impact
2016-08-16	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2016-10-31	Réception de l'addenda n° 1
2017-03-09	Transmission de la troisième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-05-17	Réception de l'addenda n° 2

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le côté sud de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est sujet à l'érosion côtière générée par les épisodes de tempêtes et les marées de vives eaux. Le recul de la berge menace des résidences privées et certaines infrastructures publiques, notamment la rue Labrie.

Le projet a pour objectif d'autoriser la municipalité à réaliser un projet de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent. Le projet prévoit la mise en place d'une stabilisation par enrochement sur 770 m du côté ouest du quai municipal. Le coût estimatif des travaux d'enrochement est évalué à environ 2,5 M\$.

Il est à noter que la construction d'épis et la recharge de plage sur 1,5 km du côté est du quai municipal seront réalisées dans un projet ultérieur.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPHI en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité (milieux humides, espèces exotiques envahissantes);
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (faune);
- Secrétariat aux affaires autochtones;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES. Stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport principal, par CIMA+, décembre 2011, 274 pages incluant 9 annexes;

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES. Stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes – Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport principal, par CIMA+, juin 2016, 166 pages;

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES. Stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes – Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Annexes, par CIMA+, juin 2016, 16 annexes, 516 pages;

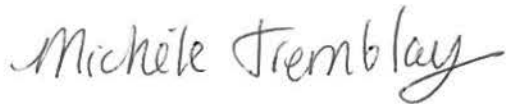
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES. Stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes – Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponse aux questions et commentaires – Addenda n°1, par CIMA+, octobre 2016, 91 pages incluant 5 annexes;

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES. Stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes – Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponse aux questions et commentaires – Addenda n°2, par CIMA+, mai 2017, 13 pages;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond dans son ensemble aux exigences de la directive du ministre datée de février 2009. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Michèle Tremblay**, M. Sc. Géographie  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels